L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT

"Il faut que l'UNION soit conservée."

JEUDI MATIN, 25 JUIN 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 25 juin.

Nous arrêtons la presse pour annoncer au public que l'individu soupçonné d'avoir assassiné Mr Marquette et vingt connois, a été arrêté, et se trouve maintenant au pouvoir de la justice. Qu'il soit coupable ou non, nous croyons être les interprètes du public, lorsque nous offrons au jeune homme qui, par amitié pour le défunt, a fait ce que dans tout pays civilisé, la police aurait dû faire, sans aucune intervention étrangère, pour parvenir à ce grand but "que la justice soit faite."

A l'assemblée qui a eu lieu pour faire une souscription en faveur des victimes de l'incendie qui a détruit tout un quartier de la ville de Charleston, un de nos honorables aldermen a fait la motion d'insérer dans la liste du comité chargé de faire les collectes, les noms des membres du Conseil de Ville qui, dans la dernière séance, s'étaient opposés à ce qu'on appropriât une certaine somme des fonds de la ville à cet objet de bienfaisance. Nous ne voulons pas entrer dans les amers détails des motifs qui ont pu dicter une pareille proposition; il ne nous appartient pas non plus de la qualifier, bornons nous donc à examiner quelle conduite devaient tenir en pareil cas des hommes chargés de veiller aux intérêts de la ville. Et d'abord nous prétendons qu'ils n'avaient pas le droit de distraire un seul picaillon des fonds publics pour cet objet. La charte de la ville dit positivement (art. 5.) Qu'aucune taxe ne sera imposée, *aucun argent ne sera employé*, que pour les besoins de la ville, tels que pavage, éclairage &c. le paiement de la garde de ville, l'entretien de la levée, des prisons &c., et enfin ce que peut exiger la police et la bonne administration de la ville.

Il est donc évident que le Conseil n'avait pas le droit d'aliener les fonds de la Corporation, quelque charitable que fut d'ailleurs l'emploi qu'on en voulait faire. Mais bien plus, comme l'a fort bien observé un des membres du Conseil, si la ville eut voté une somme quelconque, n'eut il pas été à craindre que beaucoup de nos concitoyens ne se fussent crus déchargés de l'obligation morale de venir au secours d'une infortune étrangère, tandis que journellement et sous leurs yeux, d'autres infortunes sollicitent leur pitié. Nous n'en doutons pas, un appel fait à propos à la générosité de nos compatriotes produira plus que le Conseil, vu la situation des finances de la ville, n'eut pu accorder. Il est facile, a-t on dit, de faire le généreux lorsqu'on ne puise pas dans sa propre bourse, eh bien! ces messieurs qui voulaient se montrer si prodigues des fonds publics, qui voulaient puiser dans une caisse où chaque piastre représente une goutte des sueurs du peuple, ces riches aldermen doivent à present nous prouver que leur charité n'est pas toute en paroles, et qu'ils peuvent quelquefois être aussi généreux à leurs propres dépens qu'aux dépens du public.

C'est avec plaisir que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la lettre de M. Van Buren en réponse à celle du comité de la Convention de Baltimore. Nous recommandons à tous nos concitoyens de quelque parti, de quel opinion qu'ils soient de lire attentivement ce document qui respire le plus pur patriotisme.

23 Mai 1835.

Monsieur,

Une convention républicaine de délégues des diverses parties de l'Union, chargés de choisir des candidats convenables pour les hautes dignités du President et Vice-President de la Republique, dans l'assemblée qui a été tenue à Baltimore le 20 de ce mois, a resolu à l'unanimité de vous présenter au pays comme candidat à la presidence. Nous sommes requis de vous annoncer cette nomination, et de vous prier de vouloir bien y donner votre consentement. C'est avec le plus grand plaisir que nous nous acquittons de ce devoir et nous sollicitons respectueusement de vous une reponse lorsque vous jugerez convenable de la faire.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect, vos obéissans serviteurs.

A Stevenson, président; James Fenner; Edward Condit; Upton S. Heath; R Strange; J B Neville; Franklin Cannon, vice-presidents de la Convention Nationale.

A M. Martin Van Buren de N. York.

WASHINGTON, 29 mai 1835.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 23 de ce mois. Cette nomination que vous avez et-bien de m'annoncer a été faite de la seule manière qui puisse me faire consentir à devenir un des candidats à la haute dignité de president des Etats Unis. Lorsque pour la première fois la malveillance de mes ennemis bien plus que l'amitié de mes partisans me designait comme le successeur du general Jackson, je me decidai à attendre le développement des vues des republicains de l'Union et de voir la conduite que leur jugement impartial aurait coûtumièrement recommandée. J'ai jugé que je devais à l'administration dont je faisais partie, aux interets de notre pays, à l'indivisibilité du parti politique dont l'organisation a empêché la destruction des principes republicains dans les Etats Unis, j'ai donc cru qu'il était mon devoir de tenir cette conduite. Aux offres qui m'ont été faites dans diverses parties de l'Union et à différentes epoques, j'ai toujours respectueusement repondu que dans mon opinion je croyais que l'interet public exigeait que le general Jackson fut re elu—Qu'agiter à cette epoque la question de son successeur ne pouvait qu'entraver la marche de l'administration et que je desirais que mon nom ne fut pas prononcé à ce sujet. Depuis cette epoque jusqu'à présent je n'ai ni recherché l'appui ni sollicité la faveur d'aucun homme pour obtenir ma nomination à la haute dignité de president, je me suis borné à repondre aux demandes de mes concitoyens sur diverses affaires publiques, et j'ai fait tous mes efforts pour me rendre digne de la confiance et de l'estime du peuple americain. J'en appelle au témoignage des hommes respectables qui formaient la convention, aux nombreux editeurs et hommes politiques de l'Union qui m'ont honoré de leur preférence, à mes amis intimes et à mes correspondants particuliers, et enfin à tous ceux qui jadis mes amis et mes compagnons sont devenus mes adversaires par suite des fluctuations de la politique. A aucune de ces personnes ni aucun individu quelconque ne peut dire avec verité que j'ai jamais sollicité son appui politique, que j'aie jamais formé ou cherché à former avec lui un arrangement quelconque pour obtenir la nomination que je viens de recevoir, ou pour faire reussir mon élevation à la haute dignité de premier magistrat de l'Union.

Les hommes liberaux de tous les partis, je l'espère, et vous, et ceux que vous representez, j'en suis certain me pardonneront d'avoir ainsi parlé de ma conduite dans une affaire pour laquelle j'ai été, sans y repondre, attaqué avec autant d'injustice que de furie et d'acharnement; ils me le pardonneront d'autant plus que je suis le seul qui puisse donner ces explications à mes compatriotes en général.

Dans ces circonstances, la democratie de la nation, réunie en Convention, ayant, comme vous m'en informez, prononcé avec un degré d'unanimité que je ne saurais trop apprecier, que j'étais digne d'une si haute marque de confiance, je ne saurais hésiter un instan à faire de leurs desirs la règle de ma conduite. En consequence, profondément touché de l'honneur que me fait une pareille preference, j'accepte la nomination de la Convention. Je ne crois pas qu'il existe un seul point dans la politique générale de notre gouvernement, sur lequel mes opinions n'aient pas été hautement manifestées par ma conduite officielle, par mes propres declarations publiques, ou par les explications autorisées qu'ont donné mes amis.

S'il existait un seul sujet qui eut besoin d'éclaircissements, je serais toujours prêt en conformité avec les vœux de mes concitoyens, à donner en temps convenable toutes ces explications necessaires. Pour le moment je me bornerai à déclarer que je me considere très honoré d'avoir été choisi par mes compatriotes pour perpétuer les principes et la politique de l'administration actuelle, et que par gout comme par devoir, je m'engage, si j'ai l'honneur d'être choisi par le peuple, à marcher sur les traces du president Jackson—trop heureux si je peux achever le grand ouvrage qu'il a si glorieusement entrepris.

On ne sautait nier qu'il n'existe aucun pays dans le monde dont les habitans soient plus assurés de leur liberté civile et religieuse, et qui jouissent d'autant de bonheur et de prospérité, que le peuple des Etats-Unis. C'est moins à la salubrité du climat et à la fertilité du sol, qu'à ses excellentes institutions qu'il doit son bonheur. C'est ce gouvernement qui, plus que tout autre, assure à chaque citoyen le fruit de son travail et de ses talens. Neanmoins on ne doit pas s'étonner qu'il y ait des mécontens, même sous la plus sage de toutes les administrations, sous celle qui produit le plus de bien général. Jusqu'à ce que l'esprit humain ait pu inventer un nouveau genre de gouvernement representatif dans lequel tous les gens qui s'en croient la capacité puissent être admis à participer à l'administration des affaires, nous ne devons pas espérer d'entendre cesser les plaintes, et nous ne devons même pas nous étonner qu'elles soient plus violentes dans les moments les plus prospères. Mais entre les plaintes des differens partis contre la marche du gouvernement, ou même les diversités d'opinions sur l'opportunité et la sagesse de ses mesures, et l'envie de saper et detruire notre constitution, la difference est incommensurable. L'un ne peut, tout au plus, qu'entraver en partie, et pour un temps, la marche du gouvernement, tandis que l'autre ne tarderait pas infailliblement à précipiter notre pays de la sommité qu'il occupe pour le plonger dans un abyme de ruine et d'anarchie.

De notre gouvernement dépend le sort futur du monde, et le bonheur de l'humanité. L'intérêt immense avec lequel l'Europe, le monde entier surveille le moindre mouvement qui chez nous paraît menacer la stabilité de nos institutions, nous prouve combien on est profondément convaincu que c'est sur nous que repose l'espoir de la propagation de la liberté. Les partisans des gouvernemens monarchiques n'ont pas tardé à s'appercevoir qu'il n'y avait pas d'argument plus dangereux contre leurs systèmes que la stabilité de nos institutions et la prosperité de notre république, et c'est avec avidité qu'ils saisissent chaque occasion qui paraît leur donner un motif plausible pour prédire la prompte dissolution de notre confédération.

Jusqu'ici ils ont été déçus dans leurs espérances, et ces mêmes événemens qui, pour un moment étaient alarmans, ont, pourtant, en définitive, fait ressortir la force de l'attachement que, Dieu merci, tous les cœurs américains ont pour l'Union.

Intimement convaincu que la destruction de notre constitution, et la désunion de la confédération qui en serait inévitablement la ruine, serait le plus grand sacrifice de bonheur et d'espérances que les humains aient jamais pu faire sur l'autel de l'ambition, je n'hésite pas à vous promettre que je ferai tout ce qui dépendra de moi comme homme public ou comme simple particulier pour les conserver. Le père de la patrie, appréhendant le danger, nous a recommandé de chérir l'union comme le paladium de nos libertés et la sauve garde de notre religion politique. Thomas Jefferson nous a appris que, si nous voulons conserves les liens de l'amitié qui unissent les états entr'eux, et qui font la force de l'Union, le gouvernement général doit exercer les pouvoirs qui lui sont déférés avec modération et fraternellement, et s'abstenir religieusement de s'arroger des droits que la constitution ne lui accède pas.

Veuillez, messieurs, accepter mes remercimens pour la bonté avec laquelle vous avez rempli la tâche qui vous était assignée, et croyez-moi bien sincèrement votre ami et votre obéissant serviteur, M. VAN BUREN.

A Messrs. A Stevenson, président; James Fenner; Edouard Condit; Upton S Heath; R Strange; J B Neville; Franklin Cannon, vice présidens de la convention nationale.

Un acte du congrès général du Mexique ordonne que le nom de Pillustre Don Augustin de Iturbide soit grave dans un endreit apparent de la Chambre des Députés.

REPUBLIQUE DU MEXIQUE.

La goëlette Crawford, arrivée hier de la Vera Cruz en 9 jours de passage, nous a apporté nos liasses de journaux de cette ville et de Mexico jusqu'au 12 de ce mois nous voyons dans ces feuilles qu'un changement radical dans la forme du gouvernemeut pirait être invoqué par la masse du peuple.

C'est Toluca, une des plus grandes villes du Mexique, qui a donné naissance à ce projet, qui par conséquent est intitulé 'Plan de Toluca. Toutes les autres villes du Mexique, même Zacatecas paraissait approuver ces innovations, qui de longue main avaient été discutées et sanctionnées par le gouvernement. Nous ne doutons pas que ce projet sera adopté, et peut-être, hélas! dans l'état de desorganisation, d'anarchie, de troubles et de révoltes qui ravagent ce malheureux pays, ce plan est-il le seul qui puisse ramener la tranquilité, faire fleurir le commerce, et relever aux yeux du monde le caractère mexicain.

D'après ce plan le Mexique est proclamé 'Gouvernement représentatif central', et le général Santa Anna nommé Président et chef suprême de la nation, en d'autres termes le gouvernement fédéral n'existe plus, et le Mexique est devenu une Monarchie constitutionnelle gouvernée par Santa Anna.

Nous donnons ici ce document qui est intitulé "Exposition et plan de la ville de Toluca, pour établir dans le pays un système de gouvernement populaire représentatif et central.

La ville de Toluca, comme toutes les autres villes du Mexique, instruite par une longue et cruelle expérience, s'est enfin apperçue des vices de son organisation sociale. Lorsque le Mexique, secouant le joug de l'Espagne, proclama son indépendance, il fallait adopter une nouvelle forme de gouvernement, il fallait improviser une nouvelle constitution, on jugea plus simple de copier celle des Etats Unis, sans s'inquiéter si cette constitution qui convient au fier génie Yankee, à une nation éclairée qui même longtems avant son divorce avec l'Angleterre jouissait d'une certaine mesure de liberté civile et religieuse pouvait aussi convenir à leur patrie. Les législateurs mexicains ont oublié que la tête capitale de cette république les mêmes institutions pouvaient régir un autre peuple dont la masse se le front à voit le comme nous l'avons vu, dont la masse croupit encore dans la plus crasse ignorance, et qui à peine débarrassé du joug de plomb que l'Espagne avait depuis des siècles fait peser sur lui ne pouvait certainement pas supporter une transition aussi subite.

Ie. Que conformément au vœu general de la nation manifesté depuis d'une manière solennelle, la forme du gouvernement que l'on a reconnu être la plus propre à assurer le bonheur du pays, le gouvernement Populaire, Representatif et Central soit adopté.

2o. Que dans la constitution que l'on doit adopter à cet effet, il sera déclaré comme base fondamentale de l'édifice constitutionnel que la religion exclusive du pays est la religion Catholique Apostolique et Romaine, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire et la liberté de la presse.

3o. Qu'en considération des sacrifices héroïques et du dévouement à la liberté de la patrie de l'illustre et digne general D Antonio Lopez de Santa Anna, il soit maintenu dans la dignité de Président et Chef Suprême de la Nation et declaré Protecteur par leurs votes hérétiquement exprimes.

4o. Que pour le maintien de l'ordre public, et pendant qu'on reglera la Constitution Centrale; les autorités actuelles continueront à exercer leurs fonctions, qu'elles seront subordonnés aux lois administratives qui ont pour objet le maintien de la paix publique et des garanties individuelles, et que nul ne sera privé de son emploi que ceux qui manifesteront leur opposition au present projet.

5o. Que pour éviter les troubles et pour assurer la libre manifestation de la volonté du peuple, le Gouvernement Suprême de la Republique sera respectueusement requis d'adopter les mesures qu'à cet effet il pourra juger necessaires.

6o. Que pour éviter toutes les difficultés qui pourraient retarder l'adoption des résolutions prompres et efficaces pour arriver à un but aussi important, on reproduira les votes par lesquels, dans le plan de Cuernavaca et autres derniers actes electoraux, les représentans actuels ont été autorisés à introduire des changemens jusque dans la forme du gouvernement s'il était prouvé, comme il paraît l'être aujourd hui que ces changemens sont nécessaires et urgens, et qu'il sera accordé auxdits representans tous pouvoirs ultérieurs dont ils pourraient avoir besoin.

7o. Des copies de ce plan avec son preambule seront transmises aux autorités suprêmes de la nation et de l'Etat afin que chacun dans ce qui le concerne puisse adopter les mesures les plus propres à la reussite du present projet.

TOLUCA 29 mai 1835.

Suivent plus de 300 signatures que, faute d'espace nous ne pouvons donner.

Cette déclaration après avoir été approuvée par la municipalité, la prefecture et la garnison, a été transmise par Son Excellence le Gouverneur à l'hon. Législature qui en a ordonné l'envoi aux chambres du Congrès général comme étant l'expression fidèle des vœux du peuple, et conformément aux pouvoirs dont sont investis les membres de la Legislature.

PARIS, 20 Avril.

On établit des postes nombreux aux environs du Luxembourg. Dans la matinée du 3 avril, M. le ministre de l'intérieur a fait une tournée d'inspection dans ce quartier. Le gouvernement est en pourparler avec les propriétaires du théâtre Bobino, afin de louer ce local et d'y caserner un bataillon d'infanterie. Une personne intéressée dans la question faisait observer au petit ministre que priver tous les soirs, pendant un long laps de temps, la population ouvrière du quartier d'un lieu de réunion et la jeter oisive sur le pavé, c'était le meilleur moyen d'avoir une émeute. —Eh qu'importe, reprit M. Thiers, nous sommes assez forts maintenant pour écraser une émeute en deux secondes. —Ce mot n'étonne pas de la part de l'homme qui voulait apprendre le mécanisme financier de l'Angleterre en un quart-d'heure. Du reste, depuis quelque temps, le petit ministre manifeste des dispositions excessivement guerrières. Toutes les fois qu'on veut lui faire prévoir quelque danger, il répond brièvement: "Nous monterons à cheval."

NOUVELLES D'ALGER.

On lit dans le *Moniteur*:

"Le gouvernement a reçu des nouvelles d'Alger jusqu'au 3 avril courant. Voici le rapport que le général Rapatel a fait au gouvernement général sur l'engagement qu'il a eu avec les Arabes au delà de la Chiffa:

"Alger, ce 30 mars 1835.

"Monsieur le commandant-général,

"Dans la nuit du 25 au 26 courant, je m'étais rendu au camp d'Erlon, à Boufarick, ayant appris que l'ennemi l'avait attaqué la veille. Le 26 au soir, j'y reçus votre lettre de ce jour, par laquelle vous faisiez connaître que si les Hadjoutes avaient formé un camp sur la Chiffa, comme on le prétendait, votre intention était que je marchasse rapidement dessus pour le détruire, afin de balayer la plaine et de rassurer les tribus amies, et qu'aussitôt ce but rempli, sans toutefois m'engager trop avant de l'autre côté de la Chiffa, j'eusse à rentrer avec la colonne d'expédition.

"Ayant acquis la certitude que les Adjoutes et leurs alliés avaient réellement formé sur la rive gauche de la Chiffa un camp d'où partait leur parti, qui venait tous les jours molester nos tribus amies, et même parfois insulter le camp d'Erlon, je réunis sur ce dernier point une colonne composée des trois bataillons du 10e léger, de 250 zouaves, de deux escadrons de cavalerie, d'un détachement d'artillerie et d'une compagnie du génie.

"Je fis prendre à ces troupes les vivres nécessaires pour les 28 et 29, et partis du camp le 27 à neuf heures du soir, en suivant le chemin d'Ocan, pour marcher sur la Chiffa. L'avant-garde placée sous le commandement du chef de bataillon de la Moricière.

"Les troupes étaient en route depuis une heure environ, lorsque j'apperçus deux feux de signaux qui furent allumés sur les collines de Beniaslah à ma gauche, et en arrière de Coléah sur ma droite. La nuit était très sombre. Vers une heure du matin, un coup de fusil fut tiré sur les cinq spahis formant l'extrême avant-garde, qui riposté ent aussitôt. La vedette ennemie qui avait fait feu fut blessé sans doute, car sans pouvoir m'atteindre, ni même l'apperçevoir, nous continuâmes à marcher, et l'on trouva ensuite un fusil arabe en fort bon état et un yatagan. Aussitôt après ces coups de fusil, les deux feux que j'avais déjà remarqués brûlèrent avec plus d'éclat, et un troisième fut allumé près de Blida.

"La colonne passa d'Oued Lallah (ruisseau des Sangsues), le ravin et le défilé en avant du bois de la Chiffa, où elle arriva à quatre heures du matin. Je fis prendre position, et un peu de repos aux troupes; et au point du jour j'allai passer la Chiffa. Les chasseurs d'Afrique et les spahis formaient alors l'avant-garde, soutenus par les zouaves et la compagnie des voltigeurs du 13e de ligne. Je les lançai sur l'ennemi; que nous apperçûmes dans son camp à Haousch-Kharoulba, sur la rive gauche. Il prit précipitamment la fuite avec des cris d'effroi: trois pelotons de chasseurs d'Afrique et soixante spahis, le chargèrent avec une ardeur extrême sur un espace de plus d'une lieue et demie. L'ennemi présentait environ quatre cents cavaliers et cent cinquante à deux cents fantassins, placés sur le versant des hauteurs de Mouzaya. C'était bien moins que je ne croyais trouver, mais beaucoup en comparaison du petit nombre d'hommes devant lequel il fuyait.

"L'ennemi ne tenant pas, je fis cesser sa poursuite et j'ordonnai de se replier pour prendre position dans son camp même, d'où nous venions de le chasser et où ses feux brulaient encore. Il se raillia alors, et revint sur nous. Il y eut un vif engagement de tirailleurs et de nouvelles charges partielles. Nos cavaliers, armés depuis trois jours de leurs nouveaux fusils de dragons, dont ils faisaient un excellent usage, étaient très animés et obéissaient à regret à l'ordre de se replier. Ceux-ci, rentrés enfin à Haousch-Kharoulba, l'infanterie et l'artillerie eurent à leur tour l'avantage d'entamer l'ennemi qui s'approchait. Nos fantassins, soit en tirailleurs, soit embusqués derrière les buissons et cactus, ainsi que leur artillerie cachée et démasquée à propos, lui firent beaucoup de mal et le tinrent à distance, bien qu'il montrât alors beaucoup d'acharnement.

"Après être resté plus d'une heure dans cette position, je donnai ordre de repasser la Chiffa; l'ennemi dont le nombre s'étoit accru pendant le combat même par des contingens arrivés des tribus voisines, avait engagé à peu près sept cents cavaliers et quatre cents fantassins; il nous suivit toujours, mais contenu par le feu de nos tirailleurs et de l'artillerie.

"L'ardeur de l'ennemi s'était extraordinairement ralentie; il devait évidemment avoir éprouvé des pertes sensibles, pour ne pas continuer avec plus de vigueur ses attaques sur un terrain tout favorable à sa manière de combattre. Je fis arrêter toutes les troupes sur le plateau à la droite de l'Oued-Lallah, pour prendre un peu de repos, et leur en faire distribuer une ration d'eau-de-vie par homme. Quelques groupes ennemis s'étant encore montés sur notre flanc droit, furent aussitôt dispersés par nos cavaliers, nos tirailleurs et du canon.

"Dès ce moment l'ennemi disparut tout à fait; la colonne se remit en marche, et rentra au camp d'Erlon à six heures.

"Je crois avoir bien rempli vos intentions en cette circonstance, M. le gouverneur général; l'ennemi qui nous menaçait de son camp derrière la Chiffa et infectait le Sahel, y a été surpris et dispersé: voilà pour l'effet moral. D'après ce que j'ai pu juger pendant le combat même il a dû éprouver des pertes considérables. Des renseignemens que je viens de recevoir par les emissaires que j'ai envoyés à Blida et à Coléah, portent que les tribus amies avaient trente-quatre hommes tués, plus de cent blessés, et vingt-cinq chevaux tués ou blessés.

"De notre côté nous n'avons pas d'hommes de tués, mais trente-trois de blessés, dont trois officiers, parmi lesquels un capitaine au bataillon de zouaves, et Sarsel, sous-lieutenant au 1er. régiment de chasseurs d'Afrique.

"Cette expédition courte mais très active, a présenté près de vingt heures de combat et de marche sans interruption."

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

NOUVELLE-ORLEANS, 24 juin 1835.

ACTIONS—31 Comp. d'Assu. de l'Ocean. 251
16 do do do 50
30 do do do 50 1-4
100 Banque de la Cité 112

PRODUITS.

COTON—112 balles Mississippi. 19c. la livre.
50 do do 17 1-2
7[illegible] do do 19
TABAC—700 boucauts 5 1-2, x 6 1-2 à 7 1-2c la livre
RIZ—$3 1-2 par barril—pas de demande.
SUCRE—5 3-4c—en demande.
do Prime 8c. do
do de Havane, brut
do blanc, point de prix
MELASSES—33c le gallon—en demande.
CAFE—De la Havane 14 à 15c—en demande.
Rio 14 1-2 à 16c. do
PORC—Mess $17 le baril,
Prime $14 50
JAMBONS—[illegible] la livre.—sans demande.
LARD—$ 3 1-2 à $ 3 3-4—en demande.
BEURRE—Du Ouest 23c la livre
Goshen 25 à 30.
FARINE—$5 le baril—sans activité.
MAIS—65 1-2 à 70c. le boisseau.
FARINE DE MAIS—$3 1-2 le baril—point de demande.
WISKEY—Rectifié 40c le gallon.
Do vieux 75c do
PEAUX—Cerf $5, mexicain 10 à 11c la livre.
TOILES D'EMBALLAGE—40c la yarde.
CORDES Do.—15 à 16c la livre.
PLOMB—En barres et laminé stationnaire
PELLETERIES—10 à 16—selon la qualité.
CUIR—A semelles sans variation.
PEAUX DE CHEVREUIL—Do
Marcais 27 à 30c.
Selles $3 à 3 1-4 la côte.
Brides $4 50 à 4 50c.
HUILE DE TANNEURS—Pas de vendeurs.
BRAI—$4 00
GOUDRON—Point
RESINES—
CIRE—en demande.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer le Dr. THOMAS comme candidat pour representer le troisième district au Conseil de Ville, en remplacement de M. Graille, démissionnaire, et qu'il sera soutenu par un grand nombre de votans. 24 j☞

☞ On nous prie d'annoncer que l'honorable CHS. DERBYGNY, cédant aux vives instances de la masse des habitants de la Paroisse de Jefferson, a consenti à se présenter comme candidat au Sénat, pour y représenter la dite Paroisse. 9 juin—1☞

☞ GEO. A. WAGGAMAN sera soutenu dans le troisième district sénatorial comme candidat à la place de sénateur de ce district, dans le Sénat de l'Etat, par
8 juin—☞ BEAUCOUP D'ELECTEURS.

Décédée hier 24 juin, mademoiselle Amélie Marguerite Avoye Michel, fille de M. Albin Michel. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui, à 5 heures du soir. Son corps sera exposé à la chapelle orbituaire. Les amis de sa famille qui n'auraient pas reçu d'invitation particulières sont priées de se regarder invitées par le présent avis.

DEPARTEMENT DE LA TRESORERIE.

Nouvelle-Orléans, 24 juin 1835.

EMPRUNT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que par la 5e. section d'un acte de l'assemblée générale de l'état de la Louisiane approuvé le 1er avril 1835, ayant pour titre "Acte pourvoyant à l'achat d'un nombre additionnel de nègres qui devront être employés par l'Etat aux améliorations intérieures et pour d'autres objets, le trésorier de l'Etat de la Louisiane est autorisé à émettre les bons de l'Etat pour la somme de cinq cent mille piastres, laquelle section est comme suit, savoir:

Section V. Il est de plus décrété, etc. que le trésorier est et demeure par le présent autorisé à émettre les bons de l'Etat, contresignés par le gouverneur pour la somme de cinq cents mille piastres portant un intérêt à raison de cinq pour cent par an, payables en trois termes égaux, de vingt, trente et quarante ans, laquelle somme formera la caisse des améliorations intérieures, et sera employée de la manière ci-après décrite. Bien entendu, que les dits bons ne seront émis, que lorsque les besoins de l'Etat l'exigeront, conformément à la présente section: et bien entendu que les dits intérêts seront payables semi-annuellement au bureau du trésorier d'Etat, sur présentation des mandats de division.

Et attendu que le bureau des travaux publics a requis le trésorier de l'Etat de la Louisiane d'émettre les bons de l'Etat pour la somme de deux cents cinquante mille piastres, pensant que les besoins de l'état exigent pour le présent que des bons soient émis jusqu'à la concurrence de la dite somme.

En conséquence avis est par les présentes donné que des propositions seront reçues au bureau du trésorier de l'Etat de la Louisiane, dans la ville de la Nouvelle Orléans jusqu'au samedi, 31 octobre 1835, pour un prêt à faire à l'Etat de la Louisiane de la dite somme de deux cent cinquante mille piastres aux termes et conditions contenues dans la section ci-dessus. Ces propositions devront être faites par l'entremise d'un agent responsable demeurant à la Nouvelle Orléans, après que la proposition aura été acceptée, la somme devra être versée à la banque de la Louisiane le premier de janvier 1836, et sur remise du reçu du caissier de la dite banque, des certificats d'actions seront émis de la somme de mille piastres chaque avec leur mandats de dividendes, lesquels étant présentés au bureau du trésorier l'intérêt sera payé au porteur, conformément aux termes du dit acte. Il ne sera point reçu de propositions pour une somme moindre que le montant total de l'emprunt.

F. GARDERE,
25 juin—6 Trésorier de l'Etat de la Louisiane.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—A Lewis et Cie. contre ses créanciers—Présent l'hon Charles Maurian, juge—23 juin 1835—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers, Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de Théodore Seghers notaire public, le Samedi 25 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps toutes pour suites contre leurs personnes et propriétés est et demeurent suspendus—J P Benjamin est nommé avocat pour les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. Au greffe le 24 juin 1835.
25 juin P A GUYOL, dép greffier.

Théâtre d'Orléans

Aujourd'hui, mardi, 23 juin, RELACHE.

Jeudi 25 juin 1835,
Pour la dernière fois de l'année théâtrale,
ROBERT LE DIABLE.
Incessamment la clôture.

A VENDRE—100 balles de foin. S'adresser à
24 juin A. MARIGNY.

VOLTIGEURS ATTENTION—D'après les ordres du capitaine, la compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 28 du courant, à 5 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous de la compagnie, en uniforme complet pantalon blanc, veste bleue et popon.
Par ordre du capitaine,
25 juin LACOSTE, serg.-maj.

GARDES D'ORLEANS.

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain à 6 heures et demie précises du matin, équipement complet, tenue d'été. Par ordre du capitaine,
23j GUSTAVE CRUZAT, sergt. major.

AVIS.

LES chars du chemin à coulisses de Carrollton seront prêts à transporter des passagers pour la *fête champêtre* qui doit être donnée à la ville de Lafayette le 27 du courant, depuis midi jusqu'à 8 heures du soir. Ils partiront de la rue Bourbonne, à sa jonction avec la rue du Canal.
R. LAYTON,
15j—3 président du comité.

MR. JOHN CULBERTSON est prié de la part de la meilheure une famille indigente, pour laquelle il a fait des démarches auprès de diverses personnes; de recevoir ses biens sincères et affectueux remercimens pour les secours, montant à trente huit piastres et demie qu'il a obtenu pour elle, osant se flatter que par continuation de sa bienveillance, il pourra obtenir quelques secours plus étendus, qui puissent les mettre à même de ne plus se voir priées de la pluisurgente nécessité. 25j

PAROISSE ST. BERNARD.

ANIMAUX EPAVES.

Il a été conduit chez le soussigné, syndic de la Paroisse, les animaux, suivants:

1o. Un cheval alezan, ayant le front blanc, les quatre pieds blancs, et une tâche blanche sur le côté gauche, sans aucune autre marque.

2o. Un autre cheval brun, le pied gauche de derrière blanc, sans autre marque.

3o. Un bœuf rouge et blanc, marqué J B ayant les deux oreilles échancrées au dessus, et la droite en dessous.

S'il ne sondits animaux ne sont pas réclamés d'ici au mardi 30 juin, ils seront vendus pour le compte de la paroisse le même jour et sur les lieux, à 10 heures du matin.
25 juin. MARTIAL ST. GERMAIN, syndic.

$10 DE RECOMPENSE.

Egaré ou volé depuis une quinzaine de jours un petit cheval mexicain, blond et de tout crin, ayant le front et les deux pieds blancs, marqué d'une ancre sur la cuisse du côté du montoire. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez M Doloche, pharmacien, encoignure Dumaine et Bourbon. 25 j—4

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

IL a été trouvé en la possession d'un individu, arrêté comme suspect, une malle à effets, contenant divers articles d'argenterie, des vêtemens d'homme et de femme, &c. Les personnes à qui ces objets appartiennent sont invitées à se présenter à la mairie pour les réclamer.
25 juin D PRIEUR, maire.

IL a été conduit chez le soussigné au coin de la rue Louisa et Craps, faubourg Déclouet, le 23 du courant, un cheval créol, rouge, selté et bridé, ayant les deux pieds de derrière blancs et une étoile blanche au front. Le propriétaire est invité à venir le retirer en payant les frais, d'ici aux 10 juillet prochain, si il n'est pas réclamé il sera le dit jour vendu à 6 heures de l'après midi, sur les lieux.
25 juin—3 GIQUEL, commis. inspecteur.

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Levée et du Camp.

LA compagnie étant à present organisée, les souscripteurs sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.
25 juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.

A UNE assemblée des directeurs de cette institution tenu le 22 du courant, M. J H Caldwell a été élu à l'unanimité Président, James Eamage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et
23j R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extremité de laquelle se trouve une cave et cabinet, cour carrelée et cuisine en brique à un étage.

La première est située rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précedente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre n. 95. P PLESSY,
25 juin secrétaire.

BUREAU D'ASSURANCES DU COMMERCE.

Nouvelle Orléans le 25 juin 1835.

UNE assemblée spéciale des directeurs aura lieu aujourd'hui, à une heure P. M. (au Bureau de la Compagnie) à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, encoignure de la rue Gravier. A C ARMSTRONG,
25 juin secrétaire.

LE soussigné a en magasin les marchandises suivantes: jambon, whiskey, rectifié, farine, maïs et prime porc, saindoux &c. qu'il offre à vendre à un prix raisonnable. G. DORSEY,
25 juin Nouvelle Levée no 38.

EGARE OU PERDU.

UN plan de 7 lots situés dans le faubourg Washington dressé par M Surgy. Une récompense honnête sera donné à celui qui le rapportera à
FERNANDEZ & WHITING, encanteurs.
25 juin no 20, rue St Louis.

Anne C. Babcock et autres, contre Chs. Janin et autres.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre d'exécution, à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, Mardi 28 juillet prochain, à une heures après midi.

La négresse nommée LEAR, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
25 juin FRED. BUISSON, shérif.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

EN vertu d'une résolution du conseil de ville, en date du 20 du courant, avis est par le présent donné aux habitans du Bme district, que lundi 6 juillet prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi, il sera procédé à l'election d'un alderman pour le dit 3me district, en remplacement de M. Graille, démissionnaire. La dite élection aura lieu chez M. John Davis, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. Sont nommés inspecteurs de cette élection, MM. J Ory et J B Farrel et greffier M R Preaux D. PRIEUR,
24 juin maire.

MARCHANDISES SECHES en debarquement—mousselines écossaises à figures, à carreaux et à raies, gants unis et de gout, ginghams pour meubles, courte pointes d'été, nattes de canton, mousselines à rideaux, blanches et en couleur, dentelles et bobinettes, garniture cordées de gout, bonnets de mousseline. Un grand assortiment de mouchoirs de batiste de tous genres, broderies françaises sur mousseline, à vendre par
ANDREWS & FRERES.
24 juin no 19, rue Chartres.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Vu différents rapports du voyer, sur l'obstacle qu'offrent à la circulation, deux cylindres en fer, une vieille bouilloire et quelques pièces en fer fondu, qui encombrent le chemin public entre les rues de la Douane et Bienville, depuis 18 mois, avis est par le présent donné, que si les dits objets ne sont p